



A-t'on le droit de reconduire

Par **jerem00**, le **06/01/2016** à **18:10**

Bonjour,

Ma préfecture m'a appelé cet après-midi pour me dire que la confection de mon nouveau permis va être faite et que je vais le recevoir d'ici 15 jours.

Ma question est : à votre avis, puis-je conduire à nouveau ? sachant que ma suspension est terminée, que le médecin a validé mon dossier "apte" et j'aurais un permis valable 1 an ?

Je peux conduire ou pas ?

Qu'est-ce que je risque en cas de contrôle ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/01/2016** à **08:19**

Bonjour,

Voyez la préfecture si elle peut vous donner une attestation provisoire car, sans document l'attestant, vous ne pouvez pas reconduire.